

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 941 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux sous-officiers et tirailleurs du B. T. S. n° 4.

n° 941

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1941

Numéro JO
n° 541 du 31/12/1941

Date du numéro
31 décembre 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 26 juin 1941 portant création de la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française

Sur la proposition du général commandant supérieur des troupes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux sous-officiers et tirailleurs du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4 dont les noms suivent : Pangui Sandisso, sergent-chef; Seydou Konate, sergent; Mamadou So, caporal; Soi Dogoni, caporal; Pepe Soropogui, caporal; Sotoma Dango, caporal; Akoi Guilavogui, caporal; Macire Cissoko, caporal; Tiangolo Kone, 1^{re} classe; Noumou Coulibaly, 1^{re} classe; Rogomketa Bamago, 1^{re} classe; Samande Bambara, 1^{re} classe; Ma Sali, 1^{re} classe; Kole Coulibaly, 1^{re} classe; Sidiki Sogodogo, 1^{re} classe; Bala Sanare, 1^{re} classe; Massa Koivogui, 1^{re} classe; Tenoaga Douamba, 1^{re} classe; Tenga Ouedraogo, 1^{re} classe; Rouhahi, 1^{re} classe; Noumouy Diabate, 1^{re} classe; Kelgueouende Saouendogo, 1^{re} classe; Dagou Palenfo, 1^{re} classe; More Nombre, 1^{re} classe; Bourake Kamara, 1^{re} classe; Yabre Diara, 1^{re} classe; Souriema Bambara, P^{re} classe; Faremoko Condé, 2^e classe; Amon Aka, 2^e classe. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.